



Refus de prise en charge assurance portable

Par **ushababi**, le **16/06/2008** à **17:30**

Bonjour,

Un individu m' a volé mon portable profitant d un moment d'inattention, celui-ci s'est empressé de courir, il a été qualifié de vol simple car je n'ai pas été agressée.

J'ai souscrit une assurance auprès de mon opérateur, mais celle-ci ne prend en compte que les vols avec agression.

Je me retourne conter sfr, car on m' a vendu une assurance conter le vol sans me préciser vol avec effraction, violence ou autre elle devait couvrir tous les dommages...

SPB cette assurance arnaqueuse ne souhaite rien entendre et sfr n ont plus. Ce portable valait 429 euros, j ai bénéficié d'une offre de réengagement et je l'ai payé 139 euros. J'ai demandé dans ce cas à résilier ma ligne car je n ai pas les moyens de me racheter un téléphone sans abonnement en ce moment en leur indiquant que je préférais passer à la concurrence, m'engager auprès d un autre prestataire et avoir un nouveau portable. Cependant je suis engagée jusqu'en 2010.

Pouvez-vous m'aider?

Par **mmm3**, le **25/06/2008** à **20:01**

bonjour ,

relisez bien votre contra d assurance?

car je pense que vous avez la réponse sous les yeux !!

si il et marque que sa marche juste pour les vol avec agression vous ne pouvais rien faire !